

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 25 septembre 2024

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16
Procuration : Monsieur Alex KERIVEL, procuration à Monsieur Henri MOAN, Monsieur Christian CORNEC, procuration à Monsieur Jean-Pierre LE COZ, Madame Isabelle BUREL, procuration à Madame Odile DIVANAC'H
Nombre de votants : 19
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ

Madame Céline Goudédranche, chargée de projets, assiste au conseil municipal comme auxiliaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Avenant n°1 - travaux d'aménagement secteurs Keridreuff, rue aux Œufs et place de la République
 - Réhabilitation des assainissements non collectifs (ANC) littoraux, programme d'aide régionale
- Cet ajout est validé à l'unanimité

Monsieur D. Evenat demande qu'un point soit fait sur la circulation à Penanguer.

Monsieur le Maire ajoute qu'il communiquera des informations au sujet de GRDF.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du précédent conseil municipal.

Madame Guillou demande la relecture d'un point du compte rendu concernant la création d'un poste d'agent d'état civil voté lors du précédent conseil municipal et souligne que la suppression de ce poste est à l'ordre du jour du présent Conseil et s'interroge sur ce changement.

Monsieur le Maire rappelle que pour le moment il s'agit pour les Conseillers de valider l'exactitude du contenu du compte rendu et non pas de débattre sur des points déjà évoqués. Il précise que la question des postes d'agents sera clairement traitée conformément à l'ordre du jour et que Madame Guillou pourra alors avoir réponse à ses questions.

- Compte rendu approuvé à l'unanimité

- Vote : unanimité.

VENTE DE BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait une rapide présentation des 4 bâtiments concernés et indique que des acquéreurs se sont rapprochés de la commune. Monsieur le Maire précise que le vote de ce jour concerne uniquement le principe de la mise en vente. Il ne s'agit ni de fixer le prix de vente ni de déterminer qui achète. Il informe l'assemblée que l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne a été contacté pour qu'il propose un chiffrage pour le curage des deux bâtiments qu'il a acquis à la demande de la commune. Lors du prochain conseil municipal une enveloppe pour les prix de vente pourra être établie.

Madame Guillou rappelle que la philosophie de ces investissements communaux consiste à installer des commerces ou artisans en rez-de-chaussée et à créer des logements aux loyers accessibles dans les étages de ces bâtiments. Qu'est-ce qui empêchera les futurs acquéreurs de faire de la spéculation immobilière ou de détourner ce projet de son objectif ? Monsieur le Maire lui répond en expliquant que d'une part le changement de destination des locaux n'est plus possible et que d'autre part cela fera partie des contraintes imposées lors de la cession avec l'EPF.

Madame Guillou demande pourquoi vendre maintenant ? Est-ce par besoin d'argent ? Monsieur le Maire explique que la Commune a rempli son rôle en initiant ce projet. Maintenant ces locaux deviennent attractifs, des activités artisanales et commerciales vont s'y déployer. La Commune n'a pas vocation à gérer de l'immobilier.

Monsieur Evenat demande comment seront fixés les prix de vente. Monsieur le Maire précise que les prix seront le reflet des frais engagés par la commune et l'EPF (le cas échéant) pour l'acquisition et les travaux effectués dans chaque bâtiment.

Plusieurs élus demandent ce qu'il en est des ventilateurs installés sur le trottoir près de la future boucherie. Monsieur le Maire leur répond qu'un appentis sera construit pour les cacher selon le choix de l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur Henri Moan demande si le locataire du 1 place de la gare a été prévenu. Monsieur le Maire confirme que c'est bien le cas et qu'il est en recherche d'un nouveau logement.

- Vote mise en vente du bâtiment 1 place de la gare : unanimité
- Vote mise en vente du bâtiment 1 boulevard général de Gaulle : 18 voix pour, 1 abstention
- Vote mise en vente du bâtiment 10 boulevard général de Gaulle : 15 voix pour, 4 voix contre
- Vote mise en vente du bâtiment 22 boulevard général de Gaulle : 15 voix pour, 4 voix contre

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

En préambule, monsieur le Maire souligne que ce point est particulièrement difficile à traiter puisqu'il a des répercussions sur la vie des agents concernés. Il présente ensuite à l'ensemble du Conseil le nouveau tableau des effectifs. Il explique que certains postes sont supprimés à cause d'une baisse d'effectif ou de besoin. C'est le cas pour l'école publique qui n'enregistre plus que 48 élèves inscrits. Dans ce contexte le poste de garderie/aide à l'école arrivant à terme en juin dernier n'a pas été renouvelé. Madame Guillou demande la parole et rappelle qu'un appel à candidature avait pourtant été lancé au printemps dernier. Monsieur le Maire acquiesce et ajoute que seulement deux personnes y ont répondu et que ces profils ne correspondaient pas du tout au poste, ce qui finalement s'avère être une bonne chose.

Monsieur Henri Moan s'inquiète d'une possible fermeture de classe pour la rentrée 2025. Monsieur le Maire assure que pour le moment les classes seront maintenues et il ajoute que pour pallier cette baisse des effectifs il est primordial de créer du logement pour accueillir des familles sur la commune.

La suppression du poste d'agent d'état civil et la non-reconduction du CDD agent CNI sont ensuite évoqués (il s'agit du même emploi, pour lequel une création de poste avait été envisagée lors du dernier conseil municipal). Monsieur le Maire souligne qu'après plus d'une année de fonctionnement, les demandes ont nettement chuté. De plus l'Etat, qui a demandé à la Commune d'ouvrir ce service à la population, ne joue pas le jeu en n'accordant pas les financements espérés, le motif étant que le service devait être ouvert au premier janvier 2023 (alors que la demande de la préfecture n'est connue qu'en

pour la gratuité des salles mais qu'avec l'augmentation des charges il estime que la question se pose aujourd'hui.

- Vote : 14 voix pour, 4 contre, 1 abstention

AVENANT TRAVAUX QUARTIER DE KERIDREUFF

Monsieur le Maire indique que le chantier a dû être mis à l'arrêt à cause de problèmes importants sur le réseau de tout à l'égout dans ce secteur. Ces travaux sont à la charge du SIVOM. En attendant la reprise des travaux un bi-couche doit être posé pour que la circulation puisse se faire dans de bonnes conditions. Ces désordres n'étant pas du tout prévisibles, un avenant à l'entreprise Le Roux a été demandé pour effectuer ces travaux supplémentaires. Pour le moment la date de la reprise des travaux, n'est pas encore connue et dépend des travaux que le SIVOM engagera.

- Vote : unanimité.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DISPOSITIF D'AIDE DE LA REGION

Suite aux nombreux épisodes de norovirus sur le littoral et afin de préserver les usages sensibles à ces pollutions microbiologiques (baignades, conchyliculture, pêche à pied) le Conseil régional de Bretagne a instauré un nouveau dispositif financier de nature à accompagner les travaux de réhabilitation des assainissements collectifs littoraux non conformes des particuliers. Sur Pont-Croix 18 installations sont concernées dont 7 urgentes.

Monsieur Henri Moan demande si un assainissement collectif peut être envisagée à Lanviscar. Monsieur le Maire explique qu'une telle installation est très onéreuse. Il ajoute qu'une réflexion sur le zonage assainissement collectif/non-collectif est à venir.

- Vote : unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR JASON GRANDRY

Monsieur le Maire rappelle que Jason Grandry, habitant la commune, vient de gagner une médaille de bronze aux jeux paralympique de Paris en para judo. Afin de s'entraîner correctement il a dû engager de nombreux frais qui ne sont pas pris en charge par un club ou une fédération. Afin de manifester son soutien et saluer la prouesse de ce sportif le Maire propose au Conseil Municipal de lui allouer une subvention exceptionnelle. Madame Guillou propose symboliquement que cette subvention correspondante à 1€/habitant soit 1 700 €

Monsieur le Maire ajoute que la communauté de communes validera également l'octroi d'une subvention (entre 2 000 et 3 000 €).

- Vote : unanimité.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Conformément à la modification du règlement intérieur du conseil municipal aucune question diverse n'a été présentée au Maire dans le délai imparti.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la nouvelle convention avec GRDF vient d'être signée. A cette occasion, il a été indiqué que les habitants de Pont-Croix passant du fioul au gaz bénéficieraient de la gratuité de création de compteur.

- Point sécurité routière

Monsieur le Maire rapporte qu'un accident dû à la casse d'un attache remorque vient d'avoir lieu au niveau des ralentisseurs rue du Finistère, le contenu de la remorque s'est répandu sur la chaussée. Monsieur Evenat explique qu'il y a des problèmes récurant de circulation au niveau du quai de Penanguer. Il rappelle qu'une pétition signée par les riverains afin de limiter la vitesse et sécuriser ce passage existe. Il demande l'installation d'un radar et le traçage d'un passage piéton. Monsieur le Maire